



Peut on nous changer de poste d office ?..

Par **stephanie**, le **06/02/2010** à **09:54**

Bonjour,

Voila j ai 35 ans je viens de passer stagiaire au bout de 12 ans de contrat renouvelable en tant qu agent d entretien dans une ecole maternelle , ainsi que dans une salle des fetes et j etais agent en restauration entre 12h00 et 14h00 ..mais depuis Septembre 2009 je suis passée en animation entre 12 h00 et 14h00 et toujours agent d entretien a l ecole maternelle et a la salle des fetes...

Il y a des "on dit" que nous passerions animateurs en temps complet et les ATSEMS feraient le ménage a notre place!!!...

mon employeur est la communauté d agglomeration territoriale...

Hors sur mon contart de travail il est stipulé que je suis recrutée en tant qu agent technique de 2 eme classe a temps non complet 29h30 et stagiaire au 1er echelon ...

ont ils le droit donc de me passer animatrice a 100% !! sachant de plus que je n ai aucun diplome requis!..merci de votre reponse!...

Par **stephanie**, le **16/02/2010** à **19:57**

???... personne pour m aider?...:(